

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél. : 03 88 20 01 70 - Fax : 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

Mundolsheim, le 10 septembre 2024

INVITATION

à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le
Lundi 16 septembre 2024 à 20 heures 00
Salle du Conseil – Mairie de Mundolsheim

ORDRE DU JOUR

En présence de M. Cyril Schreiner, Conseiller aux Décideurs Locaux (DRFIP) pour le point 4, et de M. Alain Chiesa, directeur opérationnel (SERS) pour le point 5.

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024.
- 4) Présentation par le conseiller aux décideurs locaux (DRFIP) de la synthèse de la qualité des comptes pour l'exercice 2023
- 5) Quartier du parc : Approbation du Compte Rendu d'Activité à la collectivité Locale par la SERS
- 6) Désignation des membres des commissions communales
- 7) Désignation des membres du conseil d'administrative du CCAS
- 8) Désignation des membres du Conseil Social Territorial
- 9) Désaffectation de la maison située 9 rue du général Leclerc de tout usage public et déclassement du domaine public
- 10) Approbation d'une charte de collaboration et d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace
- 11) Finances : décision modificative n°3
- 12) Versement d'une participation financière en cas de conventionnement ANAH de logements vacants
- 13) Adhésion à la politique maison alsacienne du XXI^{ème} siècle de la Collectivité Européenne d'Alsace
- 14) Approbation de la convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres dans le cadre des opérations de viabilité hivernale
- 15) Avenant au bail pour l'installation d'antennes relais sur l'église catholique
- 16) Elaboration du plan communal de sauvegarde
- 17) Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg
- 18) Ressources humaines : modification du tableau des effectifs
- 19) Ressources humaines : détermination de la liste des emplois dotés d'un logement de fonction
- 20) Ressources Humaines : Recours à des vacataires pour la distribution des bulletins municipaux
- 21) Ressources humaines – Vacation pour les occupations du centre culturel
- 22) Points d'information : délégations au Maire.



Le Maire,

Beatrice BULOU